



M U N I C I P A L I T É D ' U P T O N

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-336

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 6 avril 2021, le « Règlement numéro 2021-336 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 pour revoir les normes relatives aux projets intégrés ».

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de revoir les dispositions relatives aux projets intégrés et afin de les permettre dans la zone à dominance résidentielle numéro 108.

Le 16 avril 2021, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 20^e jour du mois d'avril de l'an 2021.

Cynthia Bossé
Directrice générale